



No. 10A

PUBLIER IMMEDIATEMENT
VENDREDI, LE 7 FÉVRIER 1964.

Ci-joint vous trouverez le texte d'une lettre que le premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, a adressé à M. N.S. Khroutchev, Président du conseil des ministres en U.R.S.S., en réponse à celle que ce dernier lui a fait parvenir le 31 décembre 1963, au sujet des moyens de régler les disputes territoriales et frontalières. Ce matin, M. Robert Ford, ambassadeur à Moscou a remis le texte de la lettre de M. Pearson au Ministère des affaires étrangères soviétiques.

Ottawa, le 4 février 1964.

Monsieur le Président,

Je vous sais gré de votre lettre du 31 décembre 1963 relative aux conflits de territoires et de frontières ainsi qu'aux moyens de les régler. L'ayant examinée avec soin, j'aimerais faire quelques observations sur l'analyse que vous présentez du problème et sur vos propositions.

Tout d'abord je constate avec plaisir votre souci que soient trouvées des solutions pacifiques aux différends internationaux. Le Canada s'est toujours efforcé de faire accepter par tous l'idée que, pour atteindre cet objectif, il y a lieu de recourir à la discussion, à la négociation, à la médiation ou à l'arbitrage. En conséquence, nous sommes toujours disposés à examiner toute voie nouvelle pour réaffirmer et renforcer le principe que consacre déjà la Charte des Nations Unies, celui de renoncer à la force ou à la menace de recours à la force dans les différends internationaux et les relations entre Etats.

Votre lettre porte principalement sur les conflits de territoires et de frontières. Ce n'est qu'un aspect du plus

vaste problème en jeu et vous conviendrez sans doute que pour régler les autres genres de différends, il faut recourir uniquement aux moyens pacifiques. A l'époque où nous vivons, ces autres différends peuvent être tout aussi graves et peuvent entraîner des situations tout aussi dangereuses et explosives que les conflits de frontières. En examinant plus à fond le problème, nous devons donc envisager les différends de tout genre, quelle qu'en soit la cause. Il ne paraît pas logique d'affirmer d'une part qu'il faut éviter le recours à la force dans les conflits de territoires et de frontières, et d'autre part qu'un tel recours est acceptable dans les différends auxquels n'importe qui peut donner l'appellation arbitraire, par exemple de "guerres de libération". A mon sens il ne suffit pas d'insister uniquement sur l'interdiction de la force directe et ouverte, sans chercher par ailleurs à proscrire la subversion, l'infiltration par des troupes de guérilla entraînées et la fourniture d'armes aux forces insurrectionnelles, moyens qui, vous le savez bien sûr, causent de dangereuses tensions aujourd'hui dans plusieurs parties du monde.

Je manquerais vraiment de franchise si je vous cachais que ma manière d'interpréter les divers événements et les diverses situations dont il est question dans votre lettre -- par exemple certaines de vos allusions aux bases militaires à l'étranger, au colonialisme et à l'impérialisme --, diffère de la vôtre sous certains rapports. Je suis persuadé, toutefois, que pour que les discussions et les négociations soient sérieuses et raisonnables, il faut, dans une forte mesure, s'abstenir d'interpréter de façon inutilement controversable les situations qui créent des tensions entre Etats. Il s'ensuit que si nous semblons différer d'avis sur divers aspects du problème, j'aimerais tenter de combler

l'écart et c'est pourquoi je fais ces observations et ces suggestions qui tendent vers le but que vous proclamez.

Je suis heureux que vous reconnaissiez qu'il faut continuer à oeuvrer pour le désarmement général et complet, tout en se préoccupant davantage d'objectifs plus restreints visant à des premières mesures de désarmement et à une diminution plus marquée de la tension. Un accord sur le désarmement général et complet est nécessairement une entreprise à plus longue échéance mais l'importance du but à atteindre est si grande et les conséquences d'un échec si graves qu'il faut poursuivre cette fin avec une patience et une détermination exceptionnelles, sans égard aux difficultés présentes et à celles qui pourraient surgir plus tard.

Vous rappelez les diverses propositions que le Gouvernement soviétique a faites sur le désarmement général et complet mais, vous le savez, les nations occidentales ont aussi formulé dans ce domaine des propositions positives d'une grande portée. En outre, l'Ouest a fait plusieurs propositions sur des mesures collatérales de désarmement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. A la reprise des négociations à Genève, le Canada continuera de rechercher en premier lieu les moyens de concilier les divergences qui existent entre les propositions actuelles, en ce qui a trait au désarmement général et aux mesures collatérales, et j'espère que le Gouvernement soviétique adoptera la même attitude positive.

Il est encourageant de lire dans votre lettre que les Nations Unies peuvent aussi contribuer positivement à la solution pacifique de plusieurs autres différends. Vous connaissez sans doute l'intérêt que je porte moi-même à cette organisation et la place importante qu'elle occupe dans l'expression et l'application de la politique étrangère

du Canada. Ainsi par exemple le Canada a donné activement son appui aux opérations de paix des Nations Unies, en y contribuant tangiblement en hommes, en argent et en matériel. Au reste, comme je l'ai souligné dans mon discours à l'Assemblée générale le 19 septembre 1963, nous devrions tous collaborer afin de renforcer et d'améliorer les méthodes de sauvegarde de la paix des Nations Unies et de les établir sur une base financière solide, afin que l'Organisation soit toujours en mesure de remplir sa première obligation: maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous aimerions aussi que le Conseil de sécurité joue effectivement son rôle d'organisme des Nations Unies chargé de la responsabilité première dans ce domaine. J'espère que nos représentants respectifs à New York travailleront plus efficacement ensemble à la réalisation de ces objectifs.

Comme je l'ai fait observer à votre ambassadeur à Ottawa lorsqu'il m'a communiqué votre message, plusieurs des engagements généraux envisagés dans votre lettre en ce qui concerne la renonciation à la force semblent déjà énoncés expressément dans la Charte des Nations Unies, qui reconnaît aussi l'important principe de légitime défense par des moyens nationaux et collectifs. Je me réjouis de voir le Gouvernement soviétique réaffirmer son adhésion aux importantes obligations internationales qu'ont acceptées les membres des Nations Unies et j'estime que le présent échange de lettres pourra lui-même servir à renforcer cet attachement aux méthodes pacifiques dans les affaires internationales. A mes yeux, la volonté des gouvernements de ces Etats de respecter l'esprit et la lettre de leurs obligations et d'y conformer leur politique importe encore plus que le texte qui les exprime.

J'espère que la correspondance que nous avons engagée aidera à créer une atmosphère où il deviendra plus facile aux gouvernements d'agir ainsi et de s'entendre sur des questions précises.

J'en viens à la proposition en quatre points énoncée à la fin de votre lettre et concernant un accord international sur la renonciation à la force comme moyen de régler les conflits de territoires. Il importe, pour toute étude sérieuse du sujet, de se rappeler que la subversion, l'infiltration et la fourniture d'armes clandestines peuvent présenter autant de danger que l'aggression ouverte et directe; que certaines lignes de partage administratives et certaines routes d'accès sont des points aussi névralgiques que les frontières internationales reconnues; que la Charte des Nations Unies permet expressément et à bon droit l'usage de la force aux fins de légitime défense.

Ayant à l'esprit des considérations et en consultation avec les alliés du Canada, je ferai volontiers en sorte que les représentants de mon pays participent, au sein de l'organisme approprié, au débat sur les questions que soulève votre lettre, ainsi que la présente et autres réponses, afin de déterminer si nous pouvons en arriver à des ententes et des accords qui serviront vraiment la cause de la paix, de la sécurité et de la confiance mutuelle dans le monde.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

Sincèrement,

(signé) Lester B. Pearson

Son Excellence ..

Monsieur N.S. Khrouchtchev

Président du Conseil des Ministres

de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

Moscou, U.R.S.S.